

N° CC2001.3/21

OBJET : CONVENTION D'OUVERTURE DE CREDIT A COURT TERME D'UN MONTANT DE 1 524 490,17 EUROS (10 MF) AUPRES DE DEXIA – CREDIT LOCAL DE FRANCE BANQUE

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la délibération n°2000.8/1.168 du 18 décembre 2000 portant adoption des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val de Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2000/4914 du 22 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val de Marne ;

VU le projet de contrat proposé par DEXIA-CLF Banque ;

CONSIDERANT l'intérêt financier que représente la mise en place d'une ligne de trésorerie en terme de charges d'intérêts supportées par la collectivité ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE**

ARTICLE 1 : **DECIDE** de souscrire auprès de DEXIA - CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de 1 524 490,17 euros (un million cinq cent vingt quatre mille quatre cent quatre vingt dix euros et dix sept cents) soit 10 MF (dix millions de francs) dans les conditions suivantes :

- durée : 10 mois à compter du 1^{er} mars 2001
- taux de référence : T4M, EONIA, EURIBOR 1 mois
- taux de marge : 0 %
- facturation mensuelle des intérêts
- décompte des intérêts sur la base de 372 jours

ARTICLE 2 : **APPROUVE** le projet de contrat établi sur les bases visées à l'article 1 ;

ARTICLE 3 : **DIT** que les dépenses engendrées par l'utilisation de cette réservation de trésorerie seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Communauté d'Agglomération ;

ARTICLE 4 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention sur les bases précitées, ainsi qu'à effectuer tout acte nécessaire à son utilisation.

FAIT A CRETEIL, LE VINGT QUATRE FEVRIER DEUX MIL UN.

Le Président,

SIGNE

Laurent CATHALA